



**AVANT-PROJET D'ORDONNANCE PORTANT CRÉATION DE
BRUXELLES URBANISME & PATRIMOINE**

AVIS DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT

6 septembre 2016

Vu la demande d'avis sollicitée par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sur l'avant-projet d'ordonnance portant création de Bruxelles Urbanisme & Patrimoine, reçue en date du 1^{er} août 2016 ;

Vu l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 mars 2010, relatif à la Commission régionale de développement ;

Vu la demande sollicitée par la Commission régionale, accordée par le gouvernement, d'un délai supplémentaire pour la remise de son avis, la Commission ne se réunissant pas pendant les vacances ;

La Commission s'est réunie les 1^{er} septembre et 6 septembre 2016.

Après avoir entendu la représentante du Cabinet du Ministre-Président, Rudi Vervoort;

La Commission émet en date 6 septembre 2016, l'avis suivant :

Rationalisation

La Commission constate la volonté de rationalisation apportée par l'ordonnance créée dans un but d'une meilleure efficacité. La volonté du gouvernement est, en effet, d'acquiescer plus d'indépendance et de développer une gestion « managériale ».

La Commission partage la recherche d'efficacité, mais se pose les questions suivantes :

- Pourquoi la mise en œuvre de cette réforme ne s'est-elle pas faite en parallèle de la réforme créant le BBP, dans un souci de cohérence entre les missions ?
- Pourquoi proposer deux OIP distinctes (BBP-BUP) plutôt qu'une structure unique dès lors que les matières traitées sont en relation directe et que des synergies sont nécessaires ?
- Quelles concertations avec les services concernés dans la mise en œuvre de cette réforme ? Des échanges constructifs ont-ils été menés pour identifier les besoins de l'administration et les pistes d'amélioration potentielle en vue de cette restructuration ?
- Quelle est la rationalité d'inclure ou non certains domaines dans le nouvel OIP : par exemple, le logement, la mobilité et l'environnement ?
- Quel sera l'impact financier et organisationnel de ce nouvel OIP par rapport à la plus-value recherchée ?

La Commission s'interroge sur la réelle simplification des procédures d'urbanisme et sur le gain en efficacité par rapport à la situation actuelle, d'autant plus que les délais dans le CoBAT ne sont pas raccourcis. Elle pense que plusieurs aspects devront être résolus dont :

- La question des liens structurels entre le BBP et le futur BUP, comme, d'ailleurs, avec les autres OIP et administrations existantes dont BDU et ses compétences restantes, alors qu'ils n'auront aucun lien physique. Quels seront les contacts prévus pour communiquer et rationaliser le travail ? Elle remarque que cet aspect est aujourd'hui absent de la note au gouvernement et qu'aucune coordination entre le BBP et le BUP n'est prévue dans l'ordonnance.
- La question de l'accès aux données nécessaires au traitement des dossiers (par ex : la réalisation d'études de définition dans le cadre des contrats de quartier). Ces données sont fournies par l'IBSA et le Département Connaissance territoriale du BBP.

La Commission demande que les relations transversales entre le BUP, le BBP et l'ensemble des organismes stratégiques soient explicitées dans la durée et fixées de façon structurelle. Elle demande si et comment le Comité Régional de Développement Territorial (CRDT) jouera ce rôle.

La Commission demande que cet organisme joue un rôle dans la planification stratégique des travaux des diverses administrations afin d'assurer, dans la durée, la cohérence d'une vision globale de ville métropolitaine.

Planification et exécution

La Commission craint que la séparation entre le processus de planification, de délivrance de permis et d'exécution dans trois organismes distincts (BBP, BUP, SAU) n'entraîne une perte de cohérence dans la gestion des dossiers. A cet égard, l'instruction des rapports sur les incidences des PPAS ne devrait-elle pas être prise en charge par le BBP qui gère cette matière plutôt que par le BUP, comme l'indique le projet d'ordonnance ?

Par ailleurs, pour garantir un suivi dans l'exécution des plans et le respect des principes qui y sont développés, la Commission propose d'installer des chambres de qualité qui regroupent l'ensemble des acteurs publics concernés.

Cette chambre doit garantir le maintien de la qualité et de la cohérence du projet, tel que planifié.

Mobilité

La Commission remarque qu'on ne peut développer de vision globale d'un projet de ville sans y associer très étroitement la question de la mobilité. Elle regrette que Bruxelles Mobilité n'ait pas été associée au BBP et ne sera pas non plus incorporée dans le BUP. Elle demande si cette Administration sera également détachée pour devenir un OIP distinct.

La Commission est d'avis qu'une restructuration pourrait offrir l'opportunité d'une gestion transversale de ces matières.

Environnement

Comme pour la mobilité, la Commission s'étonne qu'aucun lien avec Bruxelles-Environnement ne soit mentionné. Elle plaide en faveur d'échanges plus étroits sur les questions stratégiques en matière d'environnement et de planification.

Organigramme

La Commission demande qu'un organigramme général de la réorganisation des services publics régionaux soit réalisé et diffusé. Cela permettra de mieux appréhender la nouvelle structure administrative de la Région, sa cohérence et les connections entre les divers OIP et autres administrations ainsi qu'avec le CRDT. En effet, elle ne voit pas, dans les propositions actuelles, comment la transversalité sera organisée.

Bien que la CRD soit favorable à l'augmentation de l'efficacité, elle reste sceptique par rapport à la proposition faite en l'état, car le fonctionnement global et transversal entre toutes les administrations concernées n'y apparaît pas de manière transparente.

Concrétisation du nouvel OIP

La Commission pose la question du timing de la concrétisation de ce nouvel OIP et demande de veiller à en minimiser l'impact sur le traitement des dossiers en cours.